

# Nanoparticules dissimulées : UFC-Que Choisir attaque des fabricants de produits alimentaires et de cosmétiques

Alors que l'utilisation de nanoparticules est un sujet grandissant de préoccupation pour les consommateurs, compte tenu des incertitudes scientifiques sur leur impact sanitaire, UFC-Que Choisir a déposé 9 plaintes contre des fabricants de produits alimentaires et de cosmétiques, pour non-respect de l'obligation légale de signalement sur l'emballage.

## Des nanoparticules dans tous les produits analysés

Alors que la réglementation oblige les fabricants à faire figurer clairement la mention « nano » sur l'emballage dans la liste des ingrédients, l'association a procédé à l'analyse de 16 produits alimentaires et cosmétiques de consommation courante, pour vérifier la présence ou non de nanoparticules : dioxyde de titane, de silicium, oxyde de fer et de zinc et noir de carbone, et le cas échéant, leur signalement sur l'emballage.

Le test a révélé que 100 % des produits analysés contiennent des nanoparticules. C'est le cas des MM's Peanuts, du déodorant Sanex Natur 48h ou du Dentifrice Aquafresh triple protection + blancheur.

Mais seuls 3 des 16 produits analysés le mentionnent sur l'emballage, contrairement à l'obligation légale.

## Un risque pour la santé

Utilisés entre autres pour leur fonction colorante ou anti-agglomérante, les nanomatériaux sont de plus en plus présents dans les produits de consommation courante.

Si la taille des nanoparticules est infinitésimale, le doute sur leur impact sanitaire et environnemental est, lui, « gigantesque » selon UFC Que Choisir. Récemment, l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) ont souligné que certaines nanoparticules pouvaient avoir des effets promoteurs potentiels de la cancérogenèse.